

## Conditions générales

- Tous les cours sont à régler avant le début de la séance par Chèque/Espèce/Virement
- Les tarifs indiqués sont par personne et les prix s'entendent TTC (sans décimal) et sont **susceptibles d'évoluer**

### Modalités de réservation / Annulation

- La réservation est obligatoire pour tous les cours
- En cas d'annulation, merci de la communiquer au **minimum 24 h avant** votre séance
- Dans le cas contraire, celle-ci vous sera facturée et non remboursable.
- De votre part :
  - L'annulation dans le délai ne fera l'objet d'aucun remboursement mais pourra être reprogrammée dans le mois qui suit ou sera créditée.
  - L'annulation d'une Séance hors délai ne pourra pas donner lieu à remboursement ni être reprogrammer.
- De la part de Sanagi Pilates :
  - Sanagi Pilates peut annuler la réservation d'une séance jusqu'à 24 heures avant l'heure de début de ladite séance sans motif en informant le Client par téléphone ou par courriel
  - Ou jusqu'à 2 heures avant l'heure de début de ladite séance en cas de maladie ou accident du professeur.
  - La ou les séances annulées ne feront l'objet d'aucun remboursement mais pourront être reprogrammées ou sera créditée sur le Forfait ou Abonnement.

### Temps de validité :

- Les cours à l'Unité, Forfait et Abonnement doivent être intégralement utilisés dans un délai variable défini : cf voir tableau des tarifs
- À défaut, les séances du Forfait ou Abonnement qui n'auront pas été utilisées ne seront définitivement perdues et ne pourront en aucun cas être remboursées
- Dans l'hypothèse où vous n'êtes plus apte à pratiquer l'activité physique d'une durée entre 1 à 12 mois :
  - Sur présentation d'un certificat médical il sera possible de prolonger le temps de validité du forfait ou d'abonnement en cours.
  - Au-delà de 12 mois, le temps de validité ne pourra plus être prolonger et ne sera pas remboursable

### Prise en charge par la mutuelle :

- Nagisa peut dispenser du sport sur ordonnance (titulaire de diplôme Activité physiques adaptés) .
- Certaines mutuelles prennent en charge le sport sur ordonnance pour leurs adhérents souffrant d'affection longue durée **ALD**. Ainsi le programme d'activité physique prescrit aux patients est pris en charge partiellement voir totalement dans certains cas.

### Modalités spécifiques : Duo / Trio / Mat collectif / Cours à domicile

- L'abonnement ou forfait et les rendez vous doivent être prise au même moment pour tous les participants.
- En cas de non disponibilité d'un ou deux participants en respectant la modalité d'annulation :
  - Soit le cours sera maintenu, sans majoration au tarif initial mais il sera décompté pour la ou les personnes non disponible.